

AIDE FINANCIÈRE D'EMPLOI-QUÉBEC

Pour les travailleurs sans emploi qui suivent une formation de **25 heures et plus par semaine**

| | AIDE FINANCIÈRE | DÉMARCHE ⁽¹⁾ | emploiquebec.gouv.qc.ca | EMPLOI-QUÉBEC |
|--|--|--|--|----------------|
| Travailleur admissible au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction | Conserver l'assurance-emploi OU Recevoir une allocation, s'il y a lieu | Contacter le bureau de Services Québec ou le Centre local d'emploi au moins dix jours avant le début de la formation ou dès la réception de la lettre de convocation ET Faire une déclaration de formation à Service Canada (bureau d'assurance-emploi), s'il y a lieu | <i>Cliquer :</i> Localisateur de Bureaux de Services Québec | 1 877 767-8773 |
| Travailleur non admissible au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction | Obtenir une aide financière selon les priorités locales du bureau de Services Québec ou du Centre local d'emploi | Contacter le bureau de Services Québec ou le Centre local d'emploi au moins dix jours avant le début de la formation ou dès la réception de la lettre de convocation ET Faire une déclaration de formation à Service Canada (bureau d'assurance-emploi), s'il y a lieu | <i>Cliquer :</i> Localisateur de Bureaux de Services Québec | 1 877 767-8773 |

(1) Il est nécessaire d'apporter la lettre de convocation au bureau de Services Québec ou au Centre local d'emploi.

AIDE FINANCIÈRE

Pour les travailleurs sans emploi qui suivent une formation de moins de 25 heures par semaine

| | AIDE FINANCIÈRE D'EMPLOI-QUÉBEC (BUREAU DE SERVICES QUÉBEC OU CENTRE LOCAL D'EMPLOI) | SOUTIEN DE SERVICE CANADA | DÉMARCHES |
|--|---|--|--|
| Travailleur en formation prestataire d'assurance-emploi | AUCUNE (Ne pas se présenter au bureau de Services Québec ou au Centre local d'emploi) | Évalue la disponibilité au travail et statue sur le maintien de prestations | Vous devez vous informer auprès de Service Canada |